



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en charge des personnes handicapées en milieu rural

Question écrite n° 15170

Texte de la question

Mme Hélène Laporte interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la problématique de l'accès à la prise en charge des personnes handicapées en milieu rural. En dépit de l'amélioration des solutions de proximité consécutive aux décisions du Comité interministériel du handicap (CIH), avec notamment l'apparition de partenariats entre maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et maisons de service au public (MSAP), les personnes handicapées résidant en milieu rural se trouvent toujours dans une situation d'éloignement des points de contact avec l'administration compétente pour les prendre en charge, ce qui complique l'ensemble des démarches liées à leur situation. Ainsi, le département du Lot-et-Garonne, qui comprend 319 communes et 16 établissements publics de coopération intercommunale, dispose de seulement 6 MSAP. Ce maillage territorial à faible densité emporte des effets néfastes en matière d'accès à l'information des personnes handicapées habitant dans des communes isolées, ce qui aboutit fréquemment à une mauvaise prise en compte de leurs droits. Aussi, il apparaît opportun d'envisager l'organisation de relais à l'échelon communal ou intercommunal afin de répondre à ce problème d'accessibilité du service public. Elle souhaite donc être informée de ses projets à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Laporte](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15170

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 949

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)